

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1268

Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus - SFTRF

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1268 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE FRANÇAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS - SFTRF (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de nombreux organismes parmi lesquels la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus – SFTRF.

- Contexte :

La Société Française du Tunnel Routier du Fréjus est une société anonyme d'économie mixte formée entre les propriétaires d'actions composant le capital social de celle-ci.

Elle a pour objet la construction et l'exploitation, en collaboration avec la société concessionnaire italienne, d'un tunnel routier sous le Fréjus ainsi que des ouvrages et installations annexes conformément à la convention franco-italienne du 23 février 1972.

La Ville de Lyon est actionnaire de cette société et détient à ce titre 3 780 actions sur un total de 59 386 060 actions, soit 0,01 % du capital.

- Modalités de représentation :

La Ville de Lyon, en tant qu'actionnaire, dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus. L'Assemblée générale est réunie une fois par an.

Par ailleurs, l'Assemblée générale peut nommer auprès de la société des censeurs au nombre maximum de six pris parmi les actionnaires choisis parmi les représentants des intérêts locaux. La Ville de Lyon dispose d'un poste de censeur au Conseil d'administration. Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration et participent aux délibérations avec voix consultative. Le Conseil d'administration est réuni quatre fois par an.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Assemblée générale de cette société.

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment son article L 2121-33 ;

Vu les statuts en date du 16 avril 2012 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

1- M. Hubert JULIEN-LAFERRIERE est désigné pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus.

2- Ledit représentant est autorisé à occuper la fonction de censeur qui lui sera confiée par l'Assemblée générale.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard COLLOMB